



Conditions de fonctionnement des séances de Coaching de vie – développement personnel pour particuliers en vigueur au 01/04/2018

1 - Le coaching de vie et développement personnel est l'accompagnement d'une personne sur le plan personnel et/ou professionnel vers son autonomie dans une dynamique de changement. C'est un processus d'entretiens individuels qui repose sur une relation de collaboration, centré sur des objectifs à atteindre, structurés de telle façon qu'ils permettent à une personne coachée de développer son potentiel et de passer à l'action.

2 – **PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT** - Le programme d'accompagnement proposé par le coach est **indicatif**. Il permet de fixer un cadre de fonctionnement souple dans la relation liant le coach à la personne coachée. Le coach guide et suivra l'évolution de la personne coachée en fonction des actions qu'elle entamera, des choix qu'elle fera et des décisions qu'elle prendra. **Le programme qui sera proposé n'est pas un cadre rigide** de fonctionnement, mais plutôt **un fil conducteur** sur le chemin que souhaite prendre chaque individu en vu de sa réussite.

3 – **MODALITES DES SEANCES DE COACHING DE VIE/DEVELOPPEMENT PERSONNEL**

- La première séance est une séance de prise de contact consacrée à définir les objectifs, les besoins de la personne coachée. Elle permet au coach de récolter les informations nécessaires à la proposition et à la mise en place d'un processus d'accompagnement.
- A la fin de la 1^{ère} séance, le coach fait une proposition d'accompagnement en présentant les modalités de rdv, la durée du processus et les modalités financières.
- A la fin de ce 1^{er} rdv chaque partie peut se donner le choix de réfléchir ou de ne pas continuer la collaboration.
- **Cycle de séances** : L'accompagnement comporte des séances de travail en face à face en rdv individuel ou en couple au cabinet de Pause Zen Coaching – 29 rue Chappe – 63100 Clfd ou par visioconférence à distance (Skype) d'une durée d'1h30, à raison d'un planning défini d'un commun accord entre le coach et la personne coachée.
- Entre les séances de travail, un engagement et un travail personnel de la personne coachée seront nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.
- **Interventions exceptionnelles** : Si la situation l'exige, la personne coachée si elle a besoin d'informations a la possibilité de solliciter le coach par e-mail ou par sms du lundi au vendredi entre 10h et 18h.

4 - **CONFIDENTIALITÉ**

- **Contenus et résultats personnels** : tout ce qui se passe et se dit entre le coach et la personne coachée pendant et entre les séances est considéré comme confidentiel et appartenant exclusivement au coach et à la personne coachée.
- Dans le cadre d'un suivi de coaching avec un adolescent, le coach s'engage à respecter la confidentialité des rdv mais se donne le droit d'apporter aux parents de celui-ci un compte rendu des séances, afin que ceux-ci soient au courant du développement de leur enfant.



Pause Zen Coaching - Fabrice Galland – Coach de Vie – Développement Personnel

04 73 37 35 20 - 06 73 23 01 81 – www.coachconcept.fr - www.pausezen.com

siret : 43973742000021

5 - ATTITUDE DU COACH VIS A VIS DE LA PERSONNE COACHEE

- **Compétences** : le coach exerce en conscience sa fonction à partir de sa formation personnelle et initiale, de ses formations complémentaires.
- **Posture** : conscient de sa position, le coach s'interdit d'exercer sur le coaché tout abus d'influence de quelque nature que ce soit. Le coach agit avec respect et bienveillance. Il ne prétend pas savoir ce qui est bon ou bien pour le coaché. Il permet aux réponses d'émerger chez le coaché en l'aidant à élargir son cadre de référence, et à augmenter son niveau de conscience sur lui-même et son environnement. Le coach s'adapte et respecte le rythme et les étapes du développement du coaché.
- **Autonomie** : le coach veille à augmenter le degré d'autonomie du coaché. Cela se traduit naturellement par une fréquence moindre des séances en fin de processus.
- En cas de report de rendez-vous, le coach s'engage à prévenir le client au minimum 24 h à l'avance, sauf en cas de maladie personnel, ou événement exceptionnel imprévu à la dernière minute.

6 - ATTITUDE DE LA PERSONNE COACHEE VIS-A-VIS DU COACH

- **Engagement** : la personne coachée est responsable de son engagement personnel dans cette démarche de coaching ainsi que de sa disponibilité pour sa mise en œuvre pendant les séances et en dehors. Il s'engage à placer le coaching dans ses priorités et à s'efforcer de réaliser dans les temps les actions qu'il aura lui-même planifiées.
- **Responsabilité** : la personne coachée garde toute la responsabilité des décisions prises et des actions réalisées.
- Le coaché s'engage à être ponctuel aux rendez-vous pris avec le coach. En cas de retard imprévu compris entre 5 à 15 min maximum, il conviendra de prévenir le coach. Le coach se réserve le droit d'accepter de faire la séance ou de la reporter. Au delà d'un retard de 15 min, la séance de travail sera annulée sans possibilité de report. Dans ce cas, la séance sera facturée comme si elle avait eu lieu.
- La personne coachée s'engage à informer le coach au minimum 24 h à l'avance par téléphone ou sms en cas de report du rendez-vous. À défaut la séance sera considérée comme réalisée et due par la personne coachée (sauf en cas de maladie personnel ou des enfants). Nota : un changement de planning professionnel à la dernière minute ne sera pas compter comme une raison valable de report de rdv.

7 – MODALITES FINANCIÈRES

- **Honoraires à la séance 1H30 (tarif en vigueur au 01/01/2018) : 60 € TTC en présentiel et en visioconférence à distance.**
- Pour les séances à l'unité en présentiel, le règlement peut se faire en espèce ou chèque à la fin du rdv.
- Si le coaching se fait à distance par visioconférence, la personne/Coaché peut régler le montant de chaque séance soit par chèque en l'adressant à Galland Fabrice – 29 rue Chappe – 63100 Clermont-Ferrand, chèque établit à l'ordre de Mr Galland, soit par virement bancaire sur le compte de Mr Galland après accord avec le coach du moyen de paiement.



Pause Zen Coaching - Fabrice Galland – Coach de Vie – Développement Personnel

04 73 37 35 20 - 06 73 23 01 81 – www.coachconcept.fr - www.pausezen.com

siret : 43973742000021

- **Honoraires forfait** (tarif en vigueur au 01/01/2018) : **285 € TTC soit 5 séances d'1h30** en présentiel et/ou visioconférence à distance. Le montant du forfait est réglable à l'avance à la fin de la 1^{ère} séance soit par espèce ou par chèque pour les séances en présentiel. Si le coaching se fait à distance par visioconférence, la personne/Coaché peut régler le montant du forfait soit par chèque (courrier), soit par virement bancaire après accord avec le coach du moyen de paiement.
- Tout forfait engagé est dû dans sa totalité. Il n'y aura pas de remboursement de forfait si la personne/coaché décide d'arrêter les séances de coaching en cours de travail. Sauf cas majeure de problème de santé important ne permettant plus à la personne/coaché de suivre des séances de coaching en présentiel et/ou en visioconférence à distance.
- Les séances de coaching engagées en forfait ont une durée de 6 mois à compter de l'établissement du règlement, dépassé ce délai les séances ne sont plus valables. Aucun montant réglé ne pourra être remboursé.
- Pour toutes séances de coaching de vie/développement personnel offert par carte cadeau à un tiers, les mêmes règles ci-dessus s'appliquent également.
- **Tarifs des séances de coaching de vie et développement personnel**
- Coaching de Vie : 1h30 - 60 € - Forfait 5 séances 285 €
- Coaching de Vie Couple: 1h30 - 110 € - Forfait 5 séances couple - 540 €
- Carte des Compétences Tarif : 12 séances = 720 € - règlement en 1 fois bénéficiez d'une remise soit 660 € au lieu de 720 € Règlement en 2 fois (2 chq ou virement bancaire) – 2 mensualités de 360 €
- Une facture peut être éditée sur demande.



Pause Zen Coaching - Fabrice Galland – Coach de Vie – Développement Personnel

04 73 37 35 20 - 06 73 23 01 81 – www.coachconcept.fr - www.pausezen.com

siret : 43973742000021